



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Déplacement d'une délégation du Conseil Général dans le cadre d'un mandat spécial

Rapport n° CP/2012/380

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet la prise en charge des frais liés au déplacement d'une délégation du Conseil Général à Pulnoy, près de Nancy, au mois de mai ou juin 2012, afin d'approfondir les réflexions menées par le Département sur la thématique de l'habitat intergénérationnel et des opérations d'aménagement, conformément aux orientations du plan départemental de l'habitat, de la politique jeunesse et du schéma départemental gérontologique.

La loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux rend obligatoire une décision de l'assemblée pour tout déplacement ou voyage d'étude de Conseillers Généraux. Le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour les mandats spéciaux confiés aux élus.

Lors de sa réunion de décembre 2010, la commission « Quartier Plus 67 » a retenu le principe de visites d'opérations d'aménagement de quartiers intergénérationnels, comme le quartier « Les Sables » à Pulnoy (près de Nancy).

Cette commune de 4 800 habitants a réalisé une extension urbaine de 8,5ha sous forme de ZAC, vouée à l'accueil des séniors, pour répondre à la problématique des logements des personnes âgées dans le parc privé, trop grands, mal entretenus et peu adaptables.

Le programme de cette opération a été défini suite à une enquête menée par l'agence d'urbanisme et a ainsi porté sur un habitat très diversifié :

- Habitat social adapté, en locatif et en accession
- Habitat pavillonnaire et collectif
- Habitat autonome pour personnes handicapées
- Structures d'accueil pour les séniors : EHPAD avec plateforme de services (espace de services intégrés, accueil de jour, services de soins et d'aides à domicile, antenne CLIC, réseaux gérontologiques et de soins, accueil / activités)
- Structures d'accueil pour les jeunes (crèche).

A ceci, se sont rajoutés un centre d'animation, des commerces et l'aménagement d'espaces publics visant à favoriser les rencontres entre générations.

Aussi, il est proposé qu'une délégation du Département se rende à Pulnoy en mai ou juin 2012. L'objectif de cette visite est de bénéficier d'une présentation de la genèse de l'opération et des moyens mis en œuvre pour y arriver (les équipements mutualisés, le montage de partenariat public / privé, l'intervention financière de la commune et les modalités de partenariat avec l'aménageur).

Cette délégation sera présidée par M. Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général, accompagné de M. Alfred BECKER, Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin, et Président de la Commission « Quartier Plus » ainsi que des autres membres de la

Commission « Quartier Plus 67 » et des partenaires amenés à développer ce type de projet, sous réserve de la confirmation de leur disponibilité :

#### **Membres de la Commission « Quartier Plus 67 »**

- M. Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général
- M. Alfred BECKER, Vice-Président du Conseil Général, en charge du PAT
- M. André KLEIN MOSSER, Vice-Président du Conseil Général, en charge du PAP
- M. Rémi BERTRAND, Vice-Président du Conseil Général, en charge du PDT
- M. Etienne WOLF, Vice-Président du Conseil Général, en charge du PEP
- M. Pierre BERTRAND, Vice-Président
- M. Jean-Paul WIRTH, Vice-Président
- M. Laurent FURST, Vice-Président
- M. Sébastien ZAEGEL, Vice-Président
- M. Louis BECKER, Vice-Président
- M. Frédéric BIERRY, Conseiller Général, Président de la commission locale d'amélioration de l'habitat
- Mme Frédérique MOZZICONACCI, Conseillère Générale
- M. Etienne BURGER, Conseiller Général
- M. Pierre GEY, Directeur Général des Services
- Martial GERLINGER, DGA du PAT
- Mme Noëlle SEIBERT, référente aménagement à la DTAT.

#### **Autres participants (Département ou structures partenaires du Département en lien avec l'habitat)**

- M. Julien GUG, Cabinet du Président
- Mme Audrey STUDER, Cabinet du Président
- M. Jean-Michel HOFF, Directeur du GIE Viabitat 67
- M. Joël FABERT, Directeur Général de l'OPUS
- M. Richard MISTLER, Directeur Général de la SIBAR
- M. Daniel BINTZ, Président de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale HH Gestion Alsace
- Mme Christiane HEBDING, Présidente de l'association Habitat et Humanisme Alsace Nord
- M. Rémi TROCMÉ, Directeur de l'habitat – Pôle Aménagement du Territoire (PAT)
- Mme Geneviève BRUN, Référente Départementale Habitat Parc Public – Direction Habitat (PAT).

Il est précisé :

- Qu'en cas d'empêchement de l'une ou l'autre de ces personnes, il pourra être pourvu à leur remplacement dans la limite du nombre maximal de 25 personnes,
- Que les éventuels frais des représentants des bailleurs sociaux ne sont pas pris en charge par le département.

L'aller/retour se ferait dans la journée.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à une somme globale et maximale de 1 200 € se décomposant ainsi :

- Bus de 50 personnes : 675 €
- Repas : 1 repas / personne.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21631	65-6532-021	30 000,00 €	14 316,99 €	1 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans l'intérêt du Département de confier un mandat spécial à une délégation du Conseil Général, dans le cadre de la visite du quartier intergénérationnel de Pulnoy, prévue en mai ou juin 2012.*

*Elle approuve la liste nominative de cette délégation. Il est précisé qu'en cas d'empêchement de l'une ou l'autre de ces personnes, il pourra être pourvu à leur remplacement, dans la limite du nombre maximal de 25 personnes.*

*Elle approuve la prise en charge par le budget départemental des frais générés par ce mandat, d'un montant de 1 200 €.*

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL